

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DU GRAND GUÉRET

Publié le 08/04/25

Mis en ligne le 09/04/25

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 28 mars 2025

Étaient présents : M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, M. Patrick ROUGEOT, Mme Armelle MARTIN, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alain CLEDIERE, M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, Mme Françoise OTT, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Patrick GUÉRIDE, M. Philippe BAYOL, M. Xavier BIDAN

Étaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : M. Jean-Baptiste CONTARIN à Mme Véronique VADIC, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. François VALLES, M. Erwan GARGADENNEC à M. Thierry BAILLIET, M. Benoît LASCOUX à M. Eric CORREIA, Mme Christine MARRACHELL à Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD à M. Henri LECLERE, M. Guillaume VIENNOIS à Mme Corinne TONDUF, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Eric BODEAU, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL

Étaient excusés : M. Alex AUCOUTURIER, Mme Mireille FAYARD, M. Michel PASTY, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Jean-Luc MÉCHIN, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 33

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 11

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres ne participant pas au vote : 0

Nombre de membres votants : 44

Quorum : 28 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Pierre AUGER

MOTION D'URGENCE POUR UNE RÉOUVERTURE RAPIDE DU SERVICE DE RADIOTHÉRAPIE DE L'HÔPITAL DE GUÉRET

Rapporteur : M. Eric BODEAU

Le centre hospitalier de Guéret est reconnu pour son expertise en radiothérapie. Cependant, depuis le 10 février, son service de radiothérapie est à l'arrêt en raison du manque de personnel qualifié. Initialement, c'est l'absence de la radiophysicienne médicale en arrêt maladie qui posait problème,

Adressé en préfecture en procédure
023-200034825-20250403-CC_91_25-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2025

suivie par le non-renouvellement du contrat du médecin radiothérapeute. En conséquence, les patients doivent se déplacer vers d'autres départements, souvent à plus de deux heures de route, pour des traitements qui ne durent que quelques minutes. Cette situation pourrait durer jusqu'à l'automne, affectant gravement les patients atteints de pathologies nécessitant des soins urgents et de proximité.

Le service de radiothérapie du centre hospitalier de Guéret, bien qu'équipé de matériel moderne, ne peut fonctionner sans la présence simultanée d'un radiophysicien et d'un médecin radiothérapeute. Le contrat de ce dernier n'a pas été renouvelé, sans prévoir les conséquences pour les patients et le service. Ce problème de ressources humaines nuit à la santé publique, à la continuité du service public, ainsi qu'à l'attractivité du centre hospitalier et du département.

Le Conseil Communautaire du Grand Guéret, réuni en séance plénière le 3 avril 2025,

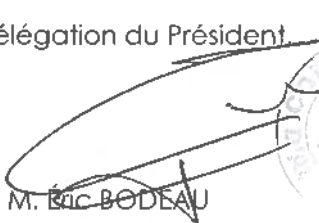
CONSIDÉRANT les inquiétudes et l'émotion légitimes que suscite l'arrêt du fonctionnement du service de radiothérapie, le risque d'une rupture de soins et donc de pertes de chances de guérison pour les patients concernés ;

CONSIDÉRANT que rajouter de longs voyages aux séances de radiothérapie, qui peuvent déjà être éprouvantes, est une grande source de fatigue pour les malades ; que de telles contraintes sont préjudiciables au système de santé, tant financièrement qu'en termes d'image, mais surtout d'égalité devant la santé ou l'espérance de vie, déjà moindre dans la grande ruralité ;

DEMANDE à M. le Ministre délégué chargé de la Santé et de l'Accès aux soins, à M. le Directeur régional de l'ARS et à Mme la Déléguée départementale de l'ARS, à Mme la Directrice du centre hospitalier de Guéret de remédier sans délai à la carence constatée, notamment par la mise immédiate à disposition par le CHRU de Limoges - qui détient l'autorisation d'activité - du praticien hospitalier manquant, et par le recrutement de tout personnel nécessaire à la réouverture du service de radiothérapie du centre hospitalier de Guéret qui est un centre associé au CHRU de Limoges.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus
Et ont signé les membres présents
Pour Extrait Conforme

Par délégation du Président


M. Eric BODEAU

Le Secrétaire de séance
Pierre AUGER


2